PHILIP MORRIS FRANCE S.A.S.

Philip Morris France nommé « Top Employer » pour la 14ème année consécutive et confirme ses certifications Europe et Monde

Communiqué de presse, La Défense, le 20 janvier 2022

Philip Morris France vient d'obtenir, pour la quatorzième année consécutive, la certification « Top Employer ». Le groupe PMI confirme également cette certification sur le plan européen et mondial. Organisme de certification international, TOP EMPLOYER reconnaît chaque année, sur la base d'un audit, l'excellence des pratiques RH des entreprises autour de 6 domaines : piloter, organiser, attirer, développer, engager et rassembler.

Une certification qui s'inscrit dans le cadre d'un engagement fort de PMF pour la diversité, l'inclusion et l'égalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes, notamment sur le plan salarial, fait partie de l'ADN du groupe Philip Morris International, qui est la première multinationale à avoir obtenu la certification Equal-Salary sur un périmètre global comprenant plus de 90 pays, dont la France. En 2021, Philip Morris France a par ailleurs obtenu la note de 92/100 à l'index égalité professionnelle femmes-hommes (données 2020).

Philip Morris International fait également partie du Bloomberg Gender-Equality Index qui reconnaît l'engagement du Groupe pour faire progresser l'équité pour tous les collaborateurs quel que soit leur genre. En France, Philip Morris France a mis en place en 2021 un dispositif de congé parent renforcé pour les salariés, qui va bien au-delà des dispositions légales entrées en vigueur à compter du 1er juillet 2021. Ainsi, tous les salariés (CDD et CDI) parents secondaires ont désormais la possibilité de bénéficier de 8 semaines au total, soit 15 jours de plus que le minimum légal.

« *Cette quatorzième certification Top Employer vient récompenser nos standards d'exigence en matière de pratiques RH et nous encourage à aller encore plus loin pour favoriser la diversité et l'inclusion, au bénéfice de nos collaborateurs et de la transformation de notre entreprise* », déclare François Nouri, Directeur des Ressources Humaines de Philip Morris France.

Philip Morris International : un avenir sans fumée

Philip Morris International (PMI) a initié une transformation visant à créer un avenir sans fumée et, à terme, à remplacer les cigarettes par des produits sans fumée. PMI construit son avenir sur une nouvelle catégorie de produits sans fumée qui, même s'ils ne sont pas sans risque, constituent un meilleur choix que de continuer à fumer. Grâce à des capacités pluridisciplinaires dans le développement de produits, à des installations de pointe et une démarche scientifique, PMI vise à garantir que ses produits sans fumée répondent aux besoins des consommateurs adultes et aux exigences réglementaires rigoureuses. Le portefeuille de produits sans fumée de PMI comprend des produits de vaporisation sans combustion et contenant de la nicotine. Au 30 septembre 2021, les produits sans fumée de PMI sont disponibles à la vente sur 70 marchés dans des villes clés ou à l'échelle nationale. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.pmi.com et www.pmiscience.com.

Le risque tabagique : rappel de deux fondamentaux

Le risque zéro dans la consommation de tabac ou de nicotine n'existe pas. Rappel de deux fondamentaux scientifiques :

- *« Combustion »*

Lorsqu'une cigarette est allumée, le tabac est brûlé à une température pouvant atteindre 900°C. C'est ce qu'on appelle la « combustion ». C'est le processus de combustion du tabac qui entraine la production de la majeure partie des substances chimiques nocives présentes dans la fumée de cigarette. Plus la température du tabac augmente, plus le taux de substances chimiques nocives libérées est élevé.

- *« Nicotine »*

La nicotine est naturellement présente dans le tabac. La nicotine est addictive et n'est pas sans risque, mais elle n'est pas la cause principale des maladies liées au tabagisme. Ce sont les autres substances chimiques présentes dans la fumée qui en sont responsables. Pour autant, les mineurs ne doivent pas utiliser, ni avoir accès à des produits à base de tabac ou de nicotine. Leur consommation est également déconseillée aux femmes enceintes ou allaitantes, ou aux personnes souffrant ou présentant un risque de maladies cardiaques, de diabète ou d'épilepsie.

En éliminant le processus de combustion, comme c'est le cas avec les alternatives sans combustion, donc sans fumée, telles que le tabac à chauffer ou la cigarette électronique, il est possible de réduire de manière significative les taux de substances chimiques nocives générés en comparaison avec ceux présents dans la fumée de cigarette.

https://www.pmi.com/markets/france/fr/voici-les-faits

Contacts presse :

Caroline Bruel – Directrice Communication Philip Morris France SAS
caroline.bruel@pmi.com

Anouche Kechichian – Responsable Communication Corporate Philip Morris France SAS
Anouche.Kechichian@pmi.com – 07 86 84 09 30

Juliette Prost – PLEAD

Juliette.prost@plead.fr – 06 72 47 53 28